Couesnon
MARCHES
DE BRETAGNE

Compte rendu

Conseil Communautaire

Mardi 23 Janvier 2018 à 18 h30

Salle de réunion Siège Social

Parc d'activités Coglais St Eustache

St Etienne en Coglès

35460 MAEN ROCH

L'an deux mille dix huit, le vingt trois janvier à dix huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle de réunion « Parc d'Activités Coglais St Eustache» Saint Etienne en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Louis Dubreil, Président.

Présents: M. Dubreil, M. Canto, M. Serrand, M. Claude Guérin, M. De Gouvion St Cyr, M. Rault, M. Roger, M. Saint Mleux, M. Gaigne, Mme Clossais, M. Hubert,
Mme Briand-Le Priellec, M. Germain, M. Sourdin, M. Simon, M. Malapert, Mme Hervé, Mme Tazartez, M. Boufffort, M. Janvier, M. Garnier, Mme Chataignier, M. Rétoré, M. Eon, Mme Pairé, M. Battais, Mme Bannier, M. Hamard, M. Marie, M. Leray, Mme Mariau,

Absents excusés avec pouvoir : M. Hervé représenté par M. Malapert, Mme Bertaux représentée par M. St Mleux, M. Pitois représenté par M. Roger, M. Besnier représenté par M. Marie

Absent excusé : M. Masson

ORDRE DU JOUR

18h30 – Présentation Dispositif Centre Social

AFFAIRES GENERALES
1 – Relance marché public lot 13 carrelage faïence – Pole Social et Solidaire
2 – Révision Contrat de partenariat Europe – Région et Pays – volet crédits régionaux
3 – Contrat de territoire : signature convention et validation programmation Volet 3
4 – Désignation représentant SPL Services Familles des Marches de Bretagne suite à démission

Affaires foncières
1 - Vente - Immeuble d'Habitation « 5 rue de la Ruette » à Saint Hilaire des Landes
2 – Projet extension boulangerie Montours – Les Portes du Coglais : Acquisition parcelle dans le cadre des travaux

RESSOURCES HUMAINES
1 - Renouvellement de l'aide à l'emploi poste médiathèque
2 – Application demi-tarif : journée préparation accueil de loisirs vacances
3 – Conseil de développement - recrutement

FINANCES - FISCALITE
1 – Fixation attribution de compensation provisoire 2018
2 – Admission en non valeur budget ordures ménagères, Général, Assainissement

ECONOMIE TOURISME

Développement économique
1 – Opération promotionnelle prix de vente terrains ZA La Croix Rouge et ZA La Gare

Tourisme
1 – Demande de subvention Pays Touristique – Destination Rennes et Les Portes de Bretagne

HABITANT URBANISME TRANSPORT
1 - Délégation ponctuelle du DPU

CULTURE - LECTURE PUBLIQUE
1 - Demande de subvention Evènements Pôle artistique et culturel du Collège Angèle Vannier Printemps du Coglais 2018

2 – Printemps du Coglais 2018 – Projet association Les Ateliers Vagabonds
3 – Présentation et demande de financement – projet association Carrefours Culturels du Couesnon

ACTION SOCIALE – SANTE
1 – Etude d'aménagement espace disponible Maison de santé St Brice en Coglès – Maen Roch

SPORTS
1 – Projet sur la thématique "nutrition et activité physique" – Appel à projet ARS
2 – Avenant Convention Prestation de Services -SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne
3 – Proposition d'organisation et de financement Courses Cyclistes 2018

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

18h30 – Présentation de l'agrément officiel Centre Social reçu le 1er mars 2017. Attribué par la CAF d'Ille et Vilaine.

AFFAIRES GENERALES
1 – RELANCE MARCHE PUBLIC LOT 13 CARRELAGE FAÏENCE – POLE SOCIAL ET SOLIDAITRE
Elu référent : M. Canto

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2017/373/020 validant l'attribution de marchés pour le projet de réhabilitation du Pôle Social et Solidaire sur la commune d'Antrain. 16 lots ont été attribués.
Il fait part que le lot 13 : carrelage faïence a été attribué à la Société CHEUX Père et Fils de MAYENNE.
Cette entreprise en redressement judiciaire depuis le 1er mars 2017 a été mise en liquidation judiciaire depuis le 27 septembre 2017.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
- AUTORISENT Monsieur le Président à relancer une consultation pour le lot 13 Carrelage-Faïence dans les mêmes conditions que la consultation initiale.

2 – REVISION CONTRAT DE PARTENARIAT EUROPE – REGION ET PAYS – VOLET CREDITS REGIONAUX
Elu référent : M. Dubreil

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le contenu du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Fougères acté par le Conseil Régional de Bretagne au titre de sa révision.
Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :
- APPROUVENT et AUTORISENT Monsieur le Président à signer :
* l'avenant Contrat de partenariat Europe Région Pays de Fougères 2014 -2020 pour la période 2017 – 2020,
* l'avenant à « la convention pour le soutien régional aux priorités de développement de ces contrats » rattachée à ce contrat pour la période 2017 – 2020,
- DONNENT délégation à la structure porteuse du Pays pour valider et signer les éventuels avenants à ces documents qui interviendraient d'ici la fin de la période de contractualisation.
Ce contrat sera signé au mois de février 2018.

2. PROPOSITION DE MAQUETTE DU CONTRAT 2017 - 2020

Maquette générale :

	Crédits régionaux 2017 -2020	%
Axe priorités de développement	1 801 733 €	53,8
dont Priorité de développement n°1	1 299 777 €	38,8
dont Priorité de développement n°2	501 956 €	14,9
Axe rééquilibrage territorial	879 673 €	26,3
Axe services collectifs essentiels	670 351 €	20,0
TOTAL DOTATION PRIORITES PARTAGEES DE DEVELOPPEMENT	**3 351 757 €**	**100**

Maquette générale par fiches actions:

	Crédits régionaux 2017 -2020	Détail par fiches actions	
Axe priorités de développement	**1 801 733 €**		
dont Priorité de développement n°1	*1 299 777 €*	FA 1.1 : 355 685 €	- CMB / îlot Maen Roch : 185 685 € - CMB / Au fil de l'eau : 150 000 € - CMB : signalétique ZAE : 20 000 €
		FA 1.2 :250 000 €	- AGGLO / Posabitat : 250 000 €
		FA 1.3 :	
		FA 1.4 :303 254 €	- CMB / pôle social : 150 000 € - CMB / solde à définir : 153 254 €
		FA 1.5 :390 838 €	- AGGLO / nurserie : 390 838 €
dont Priorité de développement n°2	*501 956 €*	FA 2.1 :390 838 €	- AGGLO / urbanistes : 390 838 €
		FA 2.2 :33 118 €	- CMB / solaire : 8 000 € - CMB / Gaz : 25 118 €
		FA 2.3 :	
		FA 2.4 :8 000 €	CMB / smart grids : 8 000 €
		FA 2.5 :70 000 €	CMB / mobilités : 70 000 €
Axe rééquilibrage territorial	**879 673 €**	*FA 4.1 :43 028 €*	AGGLO / fil de l'eau : 43 028 €
		FA 4.2 :245 807 €	CMB / ESCC : 245 807 €
		FA 4.3 :590 838 €	AGGLO / CIAP's Fougères : 390 838 € AGGLO / Cinéma Le Club : 200 000 €
Axe services collectifs essentiels	**670 351 €**		- CMB / reste à définir : 161 627 € - AGGLO / fil de l'eau : 347 812 € - AGGLO / festival numérique : 7 000 € - AGGLO / 7 communes Sud : 153 912 €
TOTAL DOTATION PRIORITES PARTAGEES DE DEVELOPPEMENT	3 351 757		**- CMB : 1 177 492 € (35,13 %)** **- AGGLO : 2 174 265 € (64,87 %)**

	Crédits régionaux 2017 - 2020	Fiche Action concernée	Montant par Fiche Action	Maître d'ouvrage proposé	Projet fléché	Commune concernée	Montant
Axe priorités de développement	**1 801 733 €**						
dont Priorité de développement n°1	*1 299 777 €*	*1.1*	355 685 €	CMB	Îlot commerce et habitat	Maen Roch (Saint Brice)	185 685 €
				CMB	Au fil de l'eau		150 000 €
				CMB	Nouvelle signalétique des ZAE	Communes accueillant des ZAE	20 000 €
		1.2	250 000 €	SA HLM	Rénovation POSABITAT	Fougères	250 000 €
		1.3					
		1.4	303 254 €	CMB	Pôle Social et Solidaire	Antrain	150 000 €
				A définir	Au fil de l'eau	A définir	153 254 €
		1.5	390 838 €	AGGLO	Nurserie Numérique	Fougères	390 838 €
dont Priorité de développement n°2	*501 956 €*	*2.1*	390 838 €	AGGLO	Les Urbanistes	Fougères	390 838 €
		2.2	*33 118 €*	CMB	Panneaux Solaires Antrain	Antrain	8 000 €
				CMB	Réseau Gaz	St Germain	25 118 €
		2.3					
		2.4	*8 000 €*	CMB	Smart Grids	A définir	8 000 €
		2.5	*70 000 €*	CMB	Plan de mobilité	Ensemble des 19 communes	70 000 €
Axe rééquilibrage territorial	**879 673 €**	4.1	*43 028 €*	A définir	Au fil de l'eau	A définir	43 028 €
		4.2	*245 807 €*	CMB	Espace Social et Culturel Commun	Maen Roch (Saint Brice)	245 807 €
		4.3	*590 838 €*	Ville de Fougères	CIAP's	Fougères	390 838 €
				Association d'Education Populaire	Cinéma	Fougères	200 000 €
Axe services collectifs essentiels	**670 351 €**			A définir	Au fil de l'eau	A définir	161 627 €
				A définir	Au fil de l'eau	A définir	347 812 €
				APE2a	Festival Numérique	Fougères	7 000 €
				A définir	Au fil de l'eau	7 communes ex. COM'ONZE	153 912 €
TOTAL DOTATION PRIORITES PARTAGEES DE DEVELOPPEMENT	**3 351 757 €**						
	Bilan territorial :			**Territoire AGGLO**		**2 174 266 €**	***64,87%***
				Territoire CMB		**1 177 491 €**	***35,13%***

3 – CONTRAT DE TERRITOIRE : SIGNATURE CONVENTION ET VALIDATION PROGRAMMATION VOLET 3

Elu référent : M. Dubreil

A – Signature convention prévue sous réserve de changement le 5 avril 2018.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la mise en œuvre par le Département d'une 3ème Génération de Contrat de Territoire. Ce contrat s'articule autour de 4 volets.

Il rappelle la démarche d'élaboration de ce contrat sui se déroulera sur les années 2017 à 2021, à savoir :

- l'élaboration d'un portrait de territoire présenté et validé en conseil communautaire par délibération 2017-251 du 20 juillet 2017 ;
- la constitution d'un comité de pilotage territorial qui s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2017 ;
- la présentation de la programmation des volets 2 et 4 ainsi que la validation du volet 2 par délibération 2017-416 du conseil communautaire du 28 novembre 2017 ;
- la validation du volet 4 par délibération 2017-514 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 ;

L'enveloppe financière prévue pour ce contrat se répartit en investissement à hauteur de 3 046 939 € (volet 2 : 2 834 739 € et volet 4 : 212 200 €) et en fonctionnement à hauteur de 4 83 547 € pour le volet 3, soit 96 709 € par an.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de contrat départemental de territoire 2017-2021. Ce contrat précise les modalités de mise en œuvre du dispositif sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne ainsi que les engagements de chacune des parties.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer cette convention présentant au titre du volet 1 : les engagements départementaux et les principales subventions des politiques sectorielles, les projets inscrits au titre du volet 2, les actions du volet 3 pour l'année 2018 et les projets retenus au titre du volet 4 au moment de la signature de la convention.
- DEMANDENT l'inscription du projet de création d'un nouveau giratoire sur la RD155 à l'échangeur 30 sur l'A84 à St Etienne en Coglès dans le volet 1 du Contrat de territoire ;
- CHARGENT Monsieur le Président de transmettre cette demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

B – Validation programmation volet 3 – dossiers communautaires

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la 3ème Génération des Contrats Départementaux pour la période 2017-2021.

Il rappelle que la date limite de dépôt des dossiers dans le cadre du volet 3 est fixée au 31 janvier 2017.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- DONNENT un avis favorable sur les opérations dont la maitrise d'ouvrage est communautaire susceptibles d'être retenues dans le cadre de la programmation de ce volet comme présentées ci-dessous :

ANNEE 2018									
Thématique	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total TTC	Subvention Département proposée	Taux CG 35	Rappel 2017	Montant autres financeurs publics	Montant participations privées	Montant à charge du maître d'ouvrage
Couesnon Marches de Bretagne									
Culture	Printemps du Coglais	CMB	6 950,00	2 085,00	30%	2 435,00	0	0	4 865
Culture	Dimanches-Animés en forêt de Villecartier	CMB	15 405,00	4 620,00	30%	4 445,00	0	0	10 785
Lecture Publique	Développement du fonds cinéma	CMB	21 500,00	10 750,00	50%	8 500,00	0	0	10 750
Lecture Publique	Développement du fonds jeux vidéo	CMB	3 000,00	1 500,00	50%	1 036,90	0	0	1 500
Lecture Publique	Salon du Livre Jeunesse de Fougères	CMB	4 950,00	2 475,00	50%	1 758,00	0	0	2 475
Tourisme	La Fête de la nature au jardin de l'eau	CMB	13 000,00	3 900,00	30%	4 500,00	0		9 100
Environnement	Entretien des sentiers de randonnée	CMB	9 800,00	2 646,00	27%	2 737,00	0	0	7 154
Sport	Action Sport Santé	CMB	17 008,00	3 300,00	19%		8 340		5 368
	TOTAL		94 813 €	31 397,00 €	33%	25 441,90	8 340,00 €	0,00 €	55 076,00 €

Le montant de l'enveloppe du volet 3 est fixé pour l'année 2018 à 96 709 €.
- CHARGENT Monsieur le Président de transmettre cette programmation à Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine ;
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération et de signer tous documents nécessaires.

4 – DESIGNATION REPRESENTANT SPL SERVICES FAMILLES DES MARCHES DE BRETAGNE SUITE A DEMISSION

Elu référent : M. Dubreil

Monsieur Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2017-16 du conseil communautaire du 24 janvier 2017 désignant les membres siégeant au conseil d'administration de la S PL Services Familles des Marches de Bretagne.
Suite à la réception d'un mail de Madame Delphine Bertaux ne pouvant plus faire partie du conseil d'administration de cette SPL, il y a lieu de désigner un nouveau membre.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :
-DESIGNENT Monsieur Yves LERAY pour siéger au conseil d'administration de la SPL Services Familles des Marches de Bretagne.

1 - VENTE - IMMEUBLE D'HABITATION « 5 RUE DE LA RUETTE » A SAINT HILAIRE DES LANDES

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil communautaire la délibération 2017/478 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 autorisant la mise en vente du bien cité au prix de 20 000 euros.
La collectivité a reçu une offre de Melle LE NAOURES et Monsieur GEFFROY pour l'acquisition dudit bien au prix validé par le Conseil.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Vu l'avis des Domaines du 1er mars 2017,
Vu l'offre d'achat reçue par courrier le 27 décembre 2017,

- VALIDENT la cession de l'immeuble situé sur la commune de Saint Hilaire des Landes au « 5 rue de la Ruette » et référencé au cadastre de la commune de St Hilaire sous le n°AB 511 d'une surface totale de 340 m² comprenant une maison d'habitation d'environ 140 m² au profit de Melle LE NAOURES et M. GEFFROY au prix de 20 000 euros,
- AUTORISENT Monsieur le Président ou en son absence Monsieur le premier Vice-Président à signer l'acte notarié qui sera rédigé en l'étude de Me GOUDAL, notaire à Maen Roch - Saint Brice en Coglès,
- PRECISENT que les frais notariés correspondants seront à la charge de l'acquéreur,
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

2 - PROJET EXTENSION BOULANGERIE MONTOURS - LES PORTES DU COGLAIS : ACQUISITION PARCELLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Couesnon Marches de Bretagne va réaliser des travaux d'extension de la boulangerie de Montours - Les Portes du Coglais. Aussi ces travaux nécessitent l'acquisition de 26 m² de terrain appartenant à la commune. Un bornage a d'ores et déjà été effectué.
Le prix proposé pour cette acquisition est 2 € le m².

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'acquisition d'une parcelle de 26 m² de terrain, référencée au cadastre de la commune des Portes du Coglais, commune déléguée de Montours, sous le n° 1983 de la section 191 A, appartenant à cette même commune, au prix de 2 € le m² soit un montant total de 52 €
- AUTORISENT Monsieur le Président ou en son absence Monsieur le 1er Vice-président à signer l'acte notarié qui sera rédigé en l'étude de Maitre Goudal notaire à Maen Roch - Saint Brice en Coglès.
- PRECISENT que les frais notariés correspondants seront à la charge de Couesnon Marches de Bretagne,
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

1 - RENOUVELLEMENT DE L'AIDE A L'EMPLOI POSTE MEDIATHEQUE
Elu référent : M. Gaigne

Monsieur le Vice-président rappelle que le dispositif d'aide à l'emploi en bibliothèques du Département d'Ille et Vilaine a pour objectif la création d'emplois qualifiés pérennes en bibliothèques. Ce financement porte au maximum sur deux emplois pour une Communauté de Communes. Cette aide s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectif sur trois ans signé entre le Département et l'EPCI.
La Commission Permanente du Département d'Ille et Vilaine a accordé à Couesnon Marches de Bretagne une subvention de fonctionnement de 9 294 € pour le poste d'adjoint du patrimoine au titre de l'année 2017.
Cette aide est renouvelable pour la dernière année en 2018 à hauteur de 20% du salaire soit 6 196 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter l'aide correspondante auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

2 – CONTRAT ENGAGEMENT EDUCATIF - APPLICATION DEMI-TARIF : JOURNEE PREPARATION ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES
Elu référent : M. Gaigne

Monsieur le Vice-président en charge des ressources humaines rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération 2017/165/020/4 du 30/05/2017 autorisant la signature de contrat d'engagement éducatif pour le recrutement d'animateurs au sein des ALSH du territoire de Couesnon Marches de Bretagne et fixant les tarifs journaliers ci-dessous :
- 63.64 € pour les agents titulaires du BAFA ou diplôme équivalent ;
- 54.09 € pour les agents sans BAFA ;
- 36.00 € pour les stagiaires BAFA comptés dans le taux d'encadrement.

Il précise que ces agents peuvent être amenés à faire des ½ journées pour les matinées de préparation avant les vacances scolaires et les mercredis après-midi hors vacances scolaires. Il propose de délibérer sur les tarifs suivants pour ces ½ journées :
- 32 € pour les agents titulaires du BAFA ou diplôme équivalent ;
- 27 € pour les agents sans BAFA ;
- 22 € pour les stagiaires BAFA comptés dans le taux d'encadrement (tarif minimum du CEE 21.74 € au 01/01/2018).

Il précise également que les contrats d'engagement éducatif peuvent désormais être signés pour les mercredis depuis septembre 2017 puisque l'ALSH du mercredi n'est plus périscolaire et propose aux membres du conseil communautaire d'autoriser la signature de ces contrats aux tarifs ci-dessus pour le recrutement des animateurs intervenant les mercredis hors vacances scolaires.

Les membres du conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la signature de contrat d'engagement éducatif avec les animateurs pour les périodes de vacances scolaires et également pour les mercredis hors vacances scolaires ;
- DISENT que les tarifs ci-dessous seront appliqués à savoir :

<u>Pour la journée entière</u>
- 63.64 € pour les agents titulaires du BAFA ou diplôme équivalent ;
- 54.09 € pour les agents sans BAFA ;
- 36.00 € pour les stagiaires BAFA comptés dans le taux d'encadrement.

Pour la ½ journée
- 32 € pour les agents titulaires du BAFA ou diplôme équivalent ;
- 27 € pour les agents sans BAFA ;
- 22 € pour les stagiaires BAFA comptés dans le taux d'encadrement

3 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - RECRUTEMENT
Elu référent : M. Gaigne

Monsieur le Vice-président, en charge des ressources humaines, fait part aux membres du Conseil Communautaire qu'afin d'accompagner la mise en place du Conseil de Développement Loi Notre au sein de Couesnon Marches de Bretagne et conformément aux délibérations prises en 2017 au sein de l'assemblée communautaire, il est proposé de procéder au recrutement d'une animatrice – coordinatrice dédiée au conseil de développement.
La dépense liée à ce poste sera principalement couverte par une subvention de la Région Bretagne à hauteur de 12.500 euros au titre de l'ingénierie dédiée à l'animation du conseil de développement.
Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
- ACCEPTENT le recrutement d'un agent de catégorie B pour 11 heures hebdomadaires à compter du 30 Janvier jusqu'au 31 décembre 2018 sur le motif d'un accroissement temporaire d'activité.

FINANCES - FISCALITE
1 – FIXATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2018
Elu référent : M. Canto

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2017-417 validant une attribution de compensation définitive pour 2017.
Il rappelle également la délibération 2017-319 validant la prise de compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire avec une extension de celle-ci sur l'ensemble du territoire.
Il présente une proposition d'attribution de compensation provisoire pour 2018, qui sera notifiée aux communes avant le 15 février 2018, après délibération du conseil communautaire :

Communes	Attribution de compensations 2017 en Euros	Proposition attribution de compensation provision 2018
Antrain	338 457 (1)	343 962,31
Baillé	42 161	28 444,28
Bazouges-La-Pérouse	29 801	38 048,05
Le Châtellier	7 309	- 20 381,33
Chauvigné	12 746	17 425,59
La Fontenelle	-9 655 (contributeur)	- 4 787,01
Les Portes du Coglais (Coglès, La Selle en Coglès et Montours)	55 728	- 44 108.90
Marcillé-Raoul	90 710	95 803,37
Noyal-sous-Bazouges	-3 300 (contributeur)	- 59.57
Rimou	-5 540 (contributeur)	- 606,24
Romazy	10 738	- 1 243,45
Maen Roch (St Brice en Coglès, St Etienne en Coglès)	588 724	455 671,65
Saint-Germain-en-Coglès	101 858	17 805,05
Saint-Hilaire-des-Landes	9 829	- 54 734,33
Saint-Marc-le-Blanc	45 017	- 60,27
Saint-Ouen-la-Rouerie	-9 686 (contributeur)	- 1 822,85
Saint-Rémy-du-Plain	-14 616 (contributeur)	- 7 217,51

Le Tiercent	-2 469 (contributeur)	- 10 653,68
Tremblay	-3 482 (contributeur)	4 819,33
	1 284 330	856 304.49

Montant total attribution de compensation provisoire 2018 : 856 304,49
- Attribution de compensation à verser aux communes : **1 001 979,63 €**
- Attribution de compensation reversée par les communes : 145 675,14 €

Cette attribution de compensation provisoire sera rendue définitive après travail de la CLECT qui rendra son rapport avant le 30 septembre 2018.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
Avec 30 voix pour et 5 abstentions,
- VALIDENT le montant de l'attribution de compensation provisoire 2018 à savoir 856 304.49 € ainsi que sa répartition par commune conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à verser aux communes membres cette attribution de compensation 2018 par douzièmes.

2 - ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ORDURES MENAGERES, GENERAL, ASSAINISSEMENT

Elu référent : M. Canto

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2343-1, par renvoi L.5211-36, et R1617-24,
Vu les états des produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Percepteur d'Antrain portant sur différentes années,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer cette créance ont été diligentées par Monsieur le Percepteur dans les délais légaux et réglementaires,
Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement,
Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire des propositions d'effacement de dettes ;

Commune	Budget concerné	Années concernées	Montants Effacement de dettes	Motifs
Marcillé Raoul	Budget annexe assainissement	2017	50 €	
Marcillé Raoul	Budget annexe assainissement	2013	0.30	
St Rémy du Plain	Budget Général	2013	0.30	Impayé ALSH
Chauvigné	Budget Général	2013	0.30	Impayé Ados Explorers
	Budget ordures ménagères		12 729,66 €	121 dossiers impayés factures ordures ménagères

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
- ACCEPTENT les effacements de dettes tels que présentés ci-dessus.

ECONOMIE TOURISME

Développement économique

1 – OPERATION PROMOTIONNELLE PRIX DE VENTE TERRAINS ZA LA CROIX ROUGE ET ZA LA GARE

Elu référent : M. Dubreil

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en 2013 et 2014, Coglais Communauté avait réalisé une opération promotionnelle sur les Parcs d'Activités de la Croix Rouge à Saint-Brice-en-Coglès et de la Gare à Saint-Germain-en-Coglès.

Le Conseil Communautaire avait décidé de faire passer le prix des terrains de 9,50 € HT/m² à 8 € HT/m² pour la Zone d'Activités de la Gare et de 11 €HT/m² à 9,50 €HT/m² pour les terrains à vocation artisanale sur la Zone d'Activités de la Croix Rouge (il reste 2 terrains à vendre sur cette partie artisanale).

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'opération promotionnelle sur le prix des terrains situés sur la ZA La Croix-Rouge à St Brice en Cogles fixant le prix de vente des terrains sur la partie à vocation artisanale à 9,50 € HT/m² au lieu de 11 € HT ;

- VALIDENT l'opération promotionnelle sur le prix des terrains situés sur la Zone d'Activités de La Gare à St Germain en Cogles fixant le prix de vente des terrains sur la ZA La Gare à St Germain en Cogles à 8 € HT/m² au lieu de 9,50 € HT.

- PRECISENT que ces offres sont applicable immédiatement et ce jusqu'au 30 janvier 2019, en indiquant les conséquences financières de cette décision.

Tourisme

1 – DEMANDE DE SUBVENTION PAYS TOURISTIQUE – DESTINATION RENNES ET LES PORTES DE BRETAGNE

Elu référent : M. Saint Mleux

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Couesnon Marches de Bretagne se situe dans la Destination « Rennes et les Portes de Bretagne ». Les Destinations sont des ensembles géographiques plus ou moins étendus qui concentrent la fréquentation touristique (séjours, loisirs, circulation). Il s'agit d'un territoire de projet touristique. Le Comité de Pilotage de la Destination Touristique a validé un budget et un plan de financement prévisionnels le 6 décembre 2017.

Un budget et plan de financement prévisionnels est présenté ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Montant (TTC)	Part	Désignation	Montant (TTC)	Part
Projet de création de parcours touristiques					
Stratégie digitale et action de communication art contemporain	30 000 €	100%	Subvention Région Bretagne	15 000 €	50%
			Partenaires Destination	15 000 €	50%
			Pays de Fougères	3 300 €	22%
			Part Fougères Agglo	*2 376€*	*72%*
			Part Couesnon Marches de Bretagne	*924 €*	*28%*
			Pays de Rennes	5 550€	37%
			Pays de Vitré	3 450€	23%
			Part Vitré Communauté	*2 105€*	*61%*
			Part CC Au Pays de la Roche aux Fées	*1295 €*	*39%*
			Pays des Vallons de Vilaine	2 700€	18%
TOTAL	30 000 €	100%	TOTAL	30 000 €	100%

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, Couesnon Marches de Bretagne est sollicité pour une participation de 924 € pour la réalisation des actions suivantes :

- Valorisation des parcours touristiques : mise en œuvre de la stratégie digitale
- Connecter et valoriser les lieux mêlant art contemporain et patrimoine à l'échelle de la Destination.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
- AUTORISENT Monsieur le Président à verser une subvention à hauteur de 924 € relatif au financement des actions telles que présentées ci-dessus ;
- PRECISENT que cette subvention sera versée sur un compte ouvert au nom du Pays Touristique de Fougères.

HABITANT URBANISME TRANSPORT

1 - DELEGATION PONCTUELLE DU DPU

Elu référent : M. Saint Mleux

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Conseil Communautaire le projet de vente d'un immeuble situé dans le bourg de Bazouges la Pérouse appartenant à un particulier.
La Mairie est intéressée par l'acquisition de cet immeuble, dans le cadre de la création d'une galerie d'artisanat d'art.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L211-1 et suivants, L213-3, L210-1, et R213-1 à R213-3,
Vu la délibération n°2017-026-020-2.3 relative à l'instauration du DPU sur Couesnon Marches de Bretagne ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître LACOURT reçue en mairie le 27 novembre 2017 relative à la vente de la propriété sise « rue de la motte » et « place du monument » référencée au cadastre de la commune sous les parcelles n°AB283 et AB315, pour un prix de 39 000 € auquel il y a lieu d'ajouter une commission de 3 900 € et les frais notariés, laquelle déclaration d'intention d'aliéner a été transmise à Couesnon Marches de Bretagne.

Considérant que la mairie de Bazouges la Pérouse souhaite, en vertu des dispositions du Code de l'Urbanisme, créer un lieu de promotion de l'artisanat local dans son centre historique afin de poursuivre la valorisation de son patrimoine architectural et immatériel.

- DECIDENT de déléguer le droit de préemption urbain à la Commune de Bazouges la Pérouse pour ce bien ;
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

2 – INFORMATION : GROUPE DE TRAVAIL OPAH
Elu référent : M. Saint Mleux

Appel aux volontaires pour former un groupe de travail chargé de réfléchir aux aides de la Communauté de Communes dans le cadre d'une éventuelle OPAH.
Composition : 6/8 personnes (idéalement, parité entre les communes de l'Est et celles de l'Ouest) pour définir les priorités politiques de l'OPAH Couesnon.
La Communauté de communes doit-elle accentuer les efforts sur :
- les travaux d'économie d'énergie ?
- les travaux lourds de réhabilitation ?
- les travaux d'adaptation du logement ?
- les projets des propriétaires bailleurs ?

Quelle hauteur de financement ? Quels critères pour les dossiers ?

Le groupe de travail sera composé de M. Xavier St Mleux, M. Jean Malapert, M. Frédéric bouffort, M. René Canto, Mme Catherine Chataignier, M. Henri Rault, M. Christophe Marie

CULTURE - LECTURE PUBLIQUE

1 - DEMANDE DE SUBVENTION EVENEMENTS POLE ARTISTIQUE ET CULTUREL DU COLLEGE ANGELE VANNIER PRINTEMPS DU COGLAIS 2018
Elu référent : M. Serrand

L'association Pôle artistique et culturel du Collège Angèle Vannier est partenaire du Printemps du Coglais pour l'édition 2018, elle présente son projet d'actions et une demande de soutien financier pour l'organisation des événements de l'association sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne
Les projets 2018 sont les suivants :
- Rencontre avec le Poète Zéno Bianu dans le cadre du Printemps des Poètes : mardi 13/03
- Rencontre avec l'auteur Marie Cosnays dans le cadre du Printemps des Poètes : mardi 28/03
- Exposition Jean Denys Philippe (dessinateur de presse et caricaturiste du 9 avril au 31 mai 2018
- Conférence du dessinateur Jean Denys Philippe autour du dessin de presse le jeudi 19 avril 2018
- Conférence de l'historien Florian MAzl sur l'ouvrage « L'histoire mondiale de la France » le jeudi 17 mai 2018
- Concert « musique et poésie » le samedi 2 juin 2016
- Evénement « une rue, un poète » en juin 2018

Le budget prévisionnel est le suivant :

PRINTEMPS CULTUREL DU COGLAIS 2018

DATE	CHARGES	DEPENSES	PRODUITS	RECETTES	Partenariats
13/03/2018	Poésie Zéno Bianu				
	Emoluments (charges comprises)	1 000 €	Entrées conférence	130 €	
	Transport SNCF	200 €			
	Hebergement 1pers/2nuits +3repas	170 €			
	Liaison musique/poésie	250 €			
	Repas invité du Pôle	100 €	Pris en charge par le Pôle	100 €	
		1 720 €			
	Achat livres par le Pôle	540 €	Pris en charge par le Pôle	360 €	
			dont participation adhérents	180 €	
28/03/2018	Poésie Marie Cosnay				Subvention Région
	Emoluments (charges comprises)				
	Défraiement kilométrique et repas				
16/04/2018	Conférencier Jean-Denys Philippe				
	Emoluments (charges comprises)	500 €	Entrées conférence	130 €	
	Défraiement kilométrique	100 €			
	Hotel 1 pers/ 1 nuits +2repas	95 €			
	Repas invités du Pôle	100 €	Pris en charge par le Pôle	100 €	
		795 €			
09/04 - 31/05/2018	Arts plastiques				
	Exposition Jean-Denys Philippe	200 €			
17/03/2018	Conférence Florian Manel				
	Emoluments (charges comprises)	400 €		130 €	
	Défraiement kilométrique	55 €			
	Hotel - restauration	20 €			
	Repas invités du Pôle	100 €	Pris en charge par le Pôle	100 €	
		575 €			
mai-18	Une rue, Un poète				Subvention Région
	Inaugurations (lieux/plexis)				
	Conférence				
	Ponctuations musicales				
02/06/2018	Concert Musique & Poésie				
	G LOUVEL/2 groupes	1 250 €	Entrée concert	200 €	
	Repas des musiciens	150 €			
		1 400 €			
			Subventions		
			Cousson MdB Communauté	3 800 €	
	Contributions volontaires				
	Bénévolat véhicule/Pôle	250 €		250 €	Pôle - bénévolat
	Bénévolat en temps / Pôle	700 €		700 €	Pôle - bénévolat
	TOTAL DEPENSES	6 180 €	SOUS-TOTAL RECETTES	6 180 €	

Récapitulatif des recettes	
Droits d'entrée	580 €
Pôle – autofinancement	840 €
Pôle – bénévolat	950 €
Cousson MdB Communauté	
SUBVENTION D'EQUILIBRE	3 800 €
TOTAL RECETTES	6 180 €

A St Brice en Coglès, le 12 octobre 2017

La Présidente
Dominique Beck

Le Pôle artistique et culturel maintient une demande d'aide financière identique à celles des années précédentes à savoir une subvention d'équilibre à hauteur de 3 800 € maximum.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Avec 32 voix pour et 2 abstentions,

- VALIDENT les propositions d'actions du Pôle Artistique et Culturel du Collège Angèle Vannier dans le cadre du Printemps du Coglais 2018 ;
- EMETTENT un avis favorable sur l'attribution d'une subvention de 3 420 € pour les actions 2018 ;
- PRECISENT que l'Association Pôle artistique fixera ses tarifs et encaissera ses entrées pour les différentes soirées proposées. L'association gèrera en direct le suivi des actions et le règlement des différents prestataires ;
- ACCEPTENT le versement d'une subvention qui sera versée en deux temps, la moitié lors du démarrage et le solde sur présentation d'un état des dépenses et des recettes (les recettes venant en déduction du volume des dépenses pour le versement de la subvention) avec l'ensemble des pièces justificatives.

2 – PRINTEMPS DU COGLAIS 2018 – PROJET ASSOCIATION LES ATELIERS VAGABONDS

Elu référent : M. Serrand

Monsieur le Vice-président présente le projet « Une exposition à ciel ouvert »
En 2018, les Ateliers Vagabonds proposent de faire découvrir au plus grand nombre le talent et la créativité des enfants qui fréquentent les ateliers durant l'année.
Cette exposition GRAND FORMAT sera visible par tous : les œuvres sélectionnées seront dupliquées sous forme d'affiches géantes qui seront assemblées et collées sur les murs de deux communes du nouveau territoire, l'une choisie dans l'ex-canton d'Antrain et l'autre dans l'ex-canton du Coglais.
Dans l'une de ces deux communes, les œuvres jalonneront un parcours (dont le plan sera disponible à l'Office de tourisme) qui permettra au public de découvrir des lieux auxquels il ne prête d'ordinaire pas attention où dont il ne soupçonne tout simplement pas l'existence.
Notre démarche vise à offrir à tous un nouveau regard tant sur la création plastique que sur le patrimoine qui sera ainsi éclairé.
Les visiteurs seront conviés à une balade-découverte suivie d'un goûter gourmand autour d'un mur animé par les œuvres le samedi 2 juin 2018 à 15H00.
Le Budget prévisionnel est le suivant :

budget prévisionnel 2018

ASSOCIATION: LES ATELIERS VAGABONDS — **ACTION: une exposition à ciel ouvert**

CHARGES (DÉPENSES)			PRODUITS (RECETTES)		
N° Cpte	NATURE		N° Cpte	NATURE	
	CHARGES D'EXPLOITATION			**PRODUITS D'EXPLOITATION**	
	60 ACHATS DE BIENS			*70 VENTES*	
	réception	200			
	matériel	1000		vente de creation	300
	buvette				
	61 SERVICES EXTERIEURS			*74 SUBVENTIONS*	
				département	
	Charges locatives (salle+son/lumière)			Communauté de Communes	1800
				materiel comcom	
	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			*75 PRODUITS GESTION COURANTE*	
623	Pub./Frais de représentation	400	758	Autres produits gestion courante	
624	Frais de transport				
625	Déplacements/Réceptions	100			
	64 CHARGES DE PERSONNEL			**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
	frais de création	400	771	Produits exceptionnels	
	Disponibilités			**Solde bancaire**	
	TOTAL DES CHARGES	**2100**		**TOTAL DES PRODUITS**	**2100**
Evaluation des contributions volontaires en nature (si significatives)					
86	10 Bénévoles	1400	87	Bénévolat	
	Mise à disposition gratuite de B & S			Prestations en nature	
	Dons en nature (objet mis aux enchères)			Dons en nature	

Les Ateliers Vagabonds maintiennent une demande d'aide financière identique à celles des années précédentes, 1 800 € d'aide pour ce projet

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur cette demande de financement.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
Avec 33 voix pour et 1 abstention,
- VALIDENT le projet tel que présenté ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à verser une subvention de 1 620 € à l'association les ateliers vagabonds.

3 – PRESENTATION ET DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET ASSOCIATION CARREFOURS CULTURELS DU COUESNON

Elu référent : M. Serrand

Monsieur le Vice-président en charge du Pôle culture Lecture publique, présente aux membres du Conseil Communautaire la demande de l'Association Les Carrefours Culturels du Couesnon »

M. David Leray en qualité de président de l'Association « Les Carrefours Culturels du Couesnon » a participé au dernier Bureau communautaire pour présenter l'édition 2018 du spectacle vivant intitulé « ANTRAIN 93 ».

Lors de sa présentation, il a présenté l'historique de l'Association et notamment rappelé les différents spectacles créés/produits sur le territoire de l'Antrainais avec l'ambition première de valoriser le patrimoine local.
Le dossier de demande de financement est présenté, une sollicitation à hauteur de 40 000 € est demandée.
Monsieur le Vice-président présente les différents partenaires financiers pour ce projet.

Un Spectacle: Antrain 93 édition 2018

Budget:

	2018
Commune d'Antrain	3 000,00 €
Couesnon Marches de Bretagne	40 000,00 €
Contrat de Territoire	30 000,00 €
Fonds leader	10 000,00 €
Région Bretagne	20 000,00 €
Fougères Communauté	10 000,00 €
Billetterie	65 000,00 €
Sponsors HT	15 000,00 €
Mécènes	13 500,00 €
SOMME	211 500,00 €

DEPENSES 2018	211 500,00 €
RECETTES 2018	211 500,00 €
Part Autofinancement Carrefours Culturels du Couesnon	39,48%

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur cette sollicitation.
Lors de la dernière réunion des Vice-présidents, Monsieur le Président ainsi que les Vice-présidents ont fait une proposition quant à l'octroie d'une subvention à hauteur de 25 000 à 30 000 € cette proposition, après avis favorable des membres du Bureau Communautaire, sera présenté au Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
Avec 7 abstentions,
- EMETTENT un avis favorable sur l'orientation suivante :
    * demander à l'association de présenter un budget avec des postes de dépenses revu à la baisse
    * orienter une participation financière de Couesnon Marches de Bretagne de l'ordre de 25 000 à 30 000 € sur fonds propres et 5 000 € sur le contrat de territoire,
    * Solliciter les communes pour obtenir des financements,
- PRECISENT qu'une autre délibération sera prise pour entériner le montant de subvention.

SANTE

1 – ETUDE D'AMENAGEMENT ESPACE DISPONIBLE MAISON DE SANTE ST BRICE EN COGLES – MAEN ROCH

Elu référent : M. Serrand

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la maison de santé de Maen Roch-site de Saint Brice est ouverte depuis juillet 2017 et abrite une quinzaine de professionnels (3 médecins qui exercent en groupe, un cabinet infirmier de 5 professionnels, une pédicure-podologue, un ostéopathe, un cabinet de kinésithérapeutes, 4 orthophonistes, une société d'audioprothésiste (SURDICOM) qui démarre en février prochain une journée par semaine. Une sage-femme s'installe également en février.

Une zone disponible de 175 m² reste à aménager. Un cabinet de dentiste a formulé une demande d'installation sur MAEN ROCH. Il a besoin d'une superficie d'environ 70/75 m². D'autre part, la sage-femme qui arrive début février est installé provisoirement dans un bureau banalisé. Mais elle souhaite un bureau plus spacieux à l'avenir, elle pourrait donc s'installer à terme dans ce nouvel espace aménagé.

Le service AMO a estimé les travaux à 165 000€ (cout total de l'opération à savoir : maitrise d'œuvre, contrôleur technique, SPS, travaux).

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
- VALIDENT la réalisation de cet aménagement pour l'accueil de ces professionnels de santé ;
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente décision ;
- AUTORISENT l'inscription des crédits nécessaires au budget 2018 de Couesnon Marches de Bretagne.

SPORTS

1 - PROJET SUR LA THEMATIQUE "NUTRITION ET ACTIVITE PHYSIQUE" - APPEL A PROJET ARS

Elu référent : M. Serrand

Monsieur le Vice-président présente le Projet.

Constat épidémiologique sur le territoire

Isabelle Horde, infirmière sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne intervient sur l'ensemble des écoles primaires (privées et du publiques) et collèges publics du territoire.

<u>Les constats épidémiologiques relevés sur le territoire :</u>
- Des enfants en surpoids de plus en plus tôt
- Plusieurs cas de figure des enfants en surpoids :
    - Des enfants qui n'ont **pas pris conscience** qu'ils étaient en situation de surpoids/obésité
    - Des enfants en surpoids/obèse et qui **se sentent bien dans** leurs corps
    - Des enfants en surpoids/obèse et qui **ne se sentent pas bien** dans leurs corps

Les raisons qui peuvent expliquer l'augmentation du surpoids / de l'obésité chez les jeunes :

- Le développement des tablettes, consoles, télévisions, ordinateurs qui diminuent l'activité physique chez les jeunes
- Une diminution de l'activité physique des jeunes (activité physique à l'extérieur : courir, marche à pied, jouer au ballon...)
- Une évolution de la sphère familiale : développement de la garde alternée conduisant parfois à une générosité parentale sur l'alimentation (alimentation riche : friandises, repas riches...)
- Une problématique sociale sur le territoire : ménages à faibles revenus. Conséquences pour certains ménages : de faibles moyens pour la pratique d'activités physiques / un manque de moyens pour garantir une alimentation variée et équilibrée.

Présentation de l'action :

1 - Action retenue pour répondre à l'appel à projet SPORT SANTE sur la thématique nutrition et activité physique:
Intitulé : réalisation d'un accompagnement individuel pour que le jeune pratique une activité sportive dans un cadre adapté aux contraintes environnementales

Objectif du projet
Développer une action à destination des jeunes en situation de surpoids ou d'obésité afin de pallier les risques liés à leur santé physique et psychologique.

Public cible
Jeunes scolarisés en classe de CM1 – CM2 et 6ème et n'ayant pas la possibilité de réaliser une activité physique pour des raisons diverses (contraintes de temps, de locomotion, de moyens financiers, ...)
L'objectif est de repérer les jeunes en situation de « risque » au vu de leur courbe de croissance.

Repérage du public cible
L'infirmière scolaire sera la principale personne ressource pour repérer et prendre en charge les jeunes ciblés.
Parallèlement, le corps enseignants, les encadrants ou encore les CPE pourront se positionner en tant que relais d'information. Ces personnes n'auront toutefois pas pour mission d'intervenir auprès des jeunes. Il est en effet essentiel que la prise en charge du jeune soit encadrée par des personnes spécialisées.
Choix des personnes à accompagner : Chaque enfants, avec l'accord des parents, sera libre de suivre ou non le programme qui lui sera proposé. L'objectif n'est pas de rendre ce programme obligatoire mais de le proposer aux enfants qui souhaitent le suivre.

Les étapes du programme d'accompagnement

1 - Entretien avec le jeune et les parents
2 - Programmation d'un plan d'action individuel
3 - Suivi du jeune sur plusieurs mois et adaptation du plan d'action si nécessaire
4 - Réalisation de temps de regroupement des jeunes suivis : Ateliers nutrition / bien-être / alimentation ...
5 - Réalisation d'un bilan

Le budget de l'action est le suivant :

Suivi du budget de l'action - Exercice 2018

CHARGES	Prévision	%		PRODUITS	Prévision	%
Charges directes affectées à l'action				**Ressources directes affectées à l'action**		
60 - Achat	**16007,5**	**94,1%**			120	
Prestations de services	14907,5	**87,7%**	psy=12x90+12x60+12 x60€+4x40€ ; sophro=36+4x50€ ; LLT=250x39,83€; nutrition =100€+4x40	**70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**		**0,7%**
Achats matières et fournitures	1000	5,9%	achat de podomètres - steps - corde à sauter	**74 - Subventions d'exploitation[16]**	**16887,5**	**99,3%**
Autres fournitures	100	0,6%	coût des documents pour les jeunes	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	8340	49,0%
61 - Services extérieurs	**0**	-		ARS	8340	0,0%
Locations immobilières	0	-		-		-
Entretien et réparation	0	-		Région(s) (détailler) :	0	0,0%
Assurance	0	-		-		-
Documentation		-		Département(s) (détailler) :	3300	19,4%
Divers		-		Volet 3 contrat de territoire	3300	0,0%
62 - Autres services extérieurs	**1000**	**5,9%**		-		-
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-		Intercommunalité(s) : EPCI[17]	5247,5	30,9%
Publicité, publication		-		-COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	5247,5	0,0%
Déplacements, missions	1000	5,9%		Commune(s) (détailler) :	0	-
Services bancaires, autres		-		-		-
63 - Impôts et taxes	**0**	-		Organismes sociaux (détailler) :	0	-
Impôts et taxes sur rémunération		-		-		-
Autres impôts et taxes		-		Fonds européens (détailler) :	0	-
64 - Charges de personnel	**0**	**0,0%**		-		-
Rémunération des personnels		0,0%		**L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emplois aidés)**		-
Charges sociales		0,0%		**Autres établissements publics : Education nationale - Pays de Fougères**		**0,0%**
Autres charges de personnel		-		**Aides privées : PROSALICA et pôle santé du Coglais**		0,0%
65 - Autres charges de gestion courante		-		**75 - Autres produits de gestion courante**	0	-
66 - Charges financières		-		Dont cotisations, dons manuels ou legs		-
67 - Charges exceptionnelles		-		Dont fonds propres		-
68 - Dotation aux amortissements		-		**76 - Produits financiers**		-
Charges indirectes affectées à l'action				**78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures**		-
Charges fixes de fonctionnement		-				
Frais financiers		-				
Autres		-				
Total des charges	**17007,5**	**100,0%**		**Total des produits**	**17007,5**	**100,0%**
Contributions volontaires						
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**3996**	**0,0%**		**87 - Contributions volontaires en nature**	**3996**	**0,0%**
Secours en nature		-		Bénévolat		-
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3996	0,0%	rémunération de Caroline-Stéphanie-Christine-Isabelle	Prestations en nature (Pays de Fougères, educ.nat., 2 pôles santé)	3996	0,0%
Personnel bénévole		-		Dons en nature		-
TOTAL	**21003,5**	**100,0%**		**TOTAL**	**21003,5**	**0,0%**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
- VALIDENT le projet tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions correspondantes ;
- DONNENT tous les pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération ;
- DESIGNENT les élus suivants pour participer au COPIL de cette action : Bernard Serrand, Claudine Clossais, David Retoré.

2 - AVENANT CONVENTION PRESTATION DE SERVICES -SPL SPORTS LOISIRS DES MARCHES DE BRETAGNE

Elu référent : M. Serrand

Coglais Communauté avait conclu en novembre 2016 une convention de prestations de services, et ce, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2017 avec la SPL Services Sports pour confier à Mme LE TUTOUR les missions suivantes :
- Le suivi et la planification des équipements sportifs communautaire existants (DOJO et Complexe Sportif de Saint Brice.
- Les accompagnements financiers aux associations sportives
- La réflexion sur la politique sportive du territoire,

Sur un coût horaire de 46.85 € TTC
Le temps de la prestation de service avait été fixé à 30 % d'un temps complet, soit 10h30 par semaine. Dans le cadre de la fusion avec la structuration du service des sports, il est proposé de rédiger un avenant à la convention de prestations de services avec de nouvelles missions pour Mme LETUTOUR d'accompagnement et de développement des projets sur les thématiques tels que :
- La politique SPORT SANTE
- La mise en œuvre et réflexion autour d'évènementiels sportifs communautaires
    * Avec un portage par l'EPCI
    * Avec un portage associatif mais une coordination communautaire
- Le développement d'actions autour du bien être au travail pour les agents de Couesnon Marches de Bretagne en relation étroite avec le CHSCT
- La réflexion sur l'organisation d'un forum des associations communautaires car aujourd'hui le forum dans sa forme actuelle ne concerne que le secteur de l'ANTRAINAIS

Il est proposé de revoir le coût horaire de la prestation, à savoir 39.83€TTC.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer un avenant à la convention de prestation de services avec la SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne.

3 – PROPOSITION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT COURSES CYCLISTES 2018

Elu référent : M. Serrand

Le Club Olympique Cycliste Fougerais est le club support de l'organisation du Challenge Cycliste du Coglais. Celui-ci achète les courses à la fédération française de Cyclisme.
Quant à l'association challenge du Coglais, elle coordonne avec les comités des fêtes ou l'association cycliste des communes organisant une course, le classement et l'organisation de chaque manifestation.
En 2017, le challenge du Coglais c'est :
- 9 courses organisées dans les communes suivantes Saint Brice-Baillé-Saint Marc-Montours-St Hilaire- La Selle- Cogles -St Germain-St Etienne
-1 finale au Châtellier.

En 2017, Couesnon-Marches de Bretagne a financé à hauteur de 14 726.33€ le challenge du Coglais (7 904,26 € pour les 8 courses et 6 822.07 € (5 834.04+988.03 €) pour la finale).

Rappel des critères de la convention pour le soutien aux manifestations de Cyclisme :
- Achats des épreuves dans la limite de l'enveloppe attribuée à la prise en charge des courses 2015,
- Prise en charge des frais d'organisation de la finale du challenge du Coglais dans la limite de la subvention versée en 2015

Depuis octobre, Couesnon Marches de Bretagne a organisé des rencontres avec le COCF, les responsables du challenge du Coglais et les maires des communes organisant une étape du challenge et la commune de Saint Ouen la Rouerie qui est candidate pour accueillir une course. A l'issue de ces différentes étapes, il est proposé l'organisation suivante :

L'organisation administrative relèverait de l'EPCI :
Couesnon Marches de Bretagne par son service des sports pourrait soutenir le COCF pour toutes les démarches administratives (déclaration des courses à la préfecture ou Mairie et conseil départemental).
L'organisation technique relèverait du COCF et du Challenge Cycliste du Coglais
Le COCF serait le club support pour l'organisation de ce challenge.
L'association Challenge du Coglais pourrait coordonner les courses et gérer, le règlement et le classement.
6 étapes seraient organisées :
- Maen Roch (18/03/2018)
- Baillé (22/04/2018)
- St Marc le Blanc (28/04/2018)
- St Ouen la Rouerie (06/05/2018)
- La Selle en Coglès - Les Portes du Coglais (10/06/2018)
- St Germain en Cogles (14/07/2018)

La Finale aurait lieu à Cogles – Les Portes du Coglais le 25/08/2018.

La proposition de financement :
Les communes prendraient à leur charge l'achat des étapes du challenge sur une des deux grilles correspondantes (soit 935€ ou 679€) ainsi que les frais d'organisation supportés par le COCF évalués environ à 100€ par course. Il est précisé que le Challenge du Coglais prendra à sa charge 256 €.
Couesnon Marches de Bretagne soutiendrait financièrement : l'achat de la Finale, les frais d'organisation ainsi que les lots.

Achat de la course= 935 €
Frais d'organisation et lots = 5 778€
Soit un total de 6 713€.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur cette proposition.
La question reste posée quant à la diminution de 10 % comme appliquée aux demandes de subventions telles que présentées ci-dessus.

Avis du Bureau Communautaire : Avis favorable sur le financement de la finale par Couesnon Marches de Bretagne.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :
- VALIDENT la proposition telle que présentée ci-dessous concernant l'organisation et le financement du Challenge Cycliste du Coglais pour 2018 ;
- DECIDENT de prendre en charge le coût de la finale soit 6 713 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Rappel de la cérémonie de vœux : mercredi 24 janvier 2018 à 19h Salle du Cercle à Antrain.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 h 15

Le secrétaire de séance
Bernard Serrand

Le Président
Louis Dubreil

Couesnon Marches de Bretagne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
L. et V.